



adelphe

CONTRAT AAP HORS FOYER

Appel à projets collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation Hors Foyer

Annexe 5 - CHARTE GRAPHIQUE

Votre projet ou les actions qui le composent feront l'objet d'actions de communication.

Afin de garantir leur conformité avec la charte graphique de la Société Agréée, il est demandé au porteur de projet de respecter les éléments suivants :

1. Apposer le logo de la Société Agréée sur tous les supports de communication externe liés au projet

Le logotype ainsi que la dénomination « Citeo », « Adelphe » sont des marques propriétés exclusives de la Société Agréée.

Leurs conditions d'utilisations doivent être conformes aux règles stipulées dans la charte graphique de Citeo tenue à la disposition du lauréat. Pour l'obtenir et pour toute information, merci de contacter votre interlocuteur régional de la Société Agréée.

2. Mettre à jour les consignes de tri

Afin s'assurer une continuité du geste de tri des citoyens au domicile comme en dehors de chez eux, notamment sur l'espace public, il est demandé aux porteurs de projets de bien inscrire les règles de tri liées aux **emballages et papiers principalement consommés en hors foyer** sur leurs supports de communication. Les dénominations des consignes à utiliser, en fonction des compositions visuelles choisies, sont les suivantes :

Dénomination globale	Dénomination détaillée
Tous les emballages en verre se recyclent	/
Tous les emballages (et les papiers) se trient	Tous les emballages en plastique, métal, carton, aluminium (et tous les papiers)
	Tous les papiers
Tous les papiers se recyclent (consigne à utiliser si les papiers sont collectés en flux séparés ou s'ils apparaissent de façon séparée sur les supports de communication)	/

3. Faire valider les supports de communication préalablement à leur édition, ainsi que toutes les actions de communication liées au projet

Cette validation est nécessaire pour garantir la conformité des consignes et des messages diffusées dans le cadre du Projet. Elle sera réalisée par votre interlocuteur habituel de la Société Agréée.

4. Utiliser les outils disponibles sur trions+ (<http://www.trionsplus.fr/>)